

**ACEC BSR AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 359.836,00 euros**  
**Siège social : GUERET (23000) 8 avenue Pierre Mendes France**  
**SIREN 807 876 529 RCS GUERET**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,  
LE**

Les associés de la société **ACEC BSR AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adrien SAPELIER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de l'Assemblée, permet de constater que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés.

Total des actions des associés présents ou représentés : 359.836 actions sur les 359.836 actions composant le capital social.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- la lettre de démission de Monsieur Hervé GAUDON, directeur général,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Hervé GAUDON de son mandat de Directeur Général,
- Décision de ne pas pourvoir à son remplacement,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Hervé GAUDON** de ses fonctions de Directeur Général de la société, laquelle a pris effet à la date de réalisation de la cession, à savoir le août 2026, par suite de la réalisation à cette même date de la cession de la totalité des actions détenues par la société ACEC BSR dans le capital de la société ACEC BSR AUDIT au profit de la société ACEC HERMES.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- lui donne quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date,
- constate qu'il a été intégralement rempli de l'ensemble de ses droits au titre de ses fonctions de mandataire social et qu'aucune rémunération, indemnité, remboursement de frais ou somme quelconque ne lui demeure due à ce titre.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la décision de **Monsieur Hervé GAUDON** de démissionner de son mandat, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

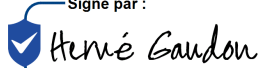
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs avec faculté de délégation à **Monsieur Adrien SAPELIER**, président, pour signer tous documents, remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce permettant la réalisation des opérations ci-avant décidées par la collectivité des associés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Signé par :  
  
F0624EE684934DD...

DocuSigned by:  
  
E9D7A0B1DF5A4AB...